



ANNEXE III : Charte des Droits de l'enfant dans le Sport

CHARTRE DES DROITS DE L'ENFANT DANS LE SPORT



PANATHLON
WALLONIE-BRUXELLES

CHAQUE ENFANT A LE DROIT

de faire du sport,
de s'amuser et de jouer
comme un enfant,
de bénéficier d'un milieu sain,
d'être respecté et traité avec dignité,
d'être entraîné et entouré
par des personnes compétentes,
de suivre des entraînements et des compétitions
adaptées à ses capacités,
de se mesurer à des jeunes qui ont
les mêmes probabilités de succès,
de faire du sport pour la santé
en toute sécurité, sans dopage,
d'avoir des temps de repos,
d'être ou ne pas être un champion.

